

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné qu'à la séance ordinaire tenue le 18 août 2026, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement A-113 sur la gestion contractuelle dont l'application découle de la Loi sur les contrats des organismes municipaux.**

Ce règlement entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} avril 2026.

Donné à Contrecœur, ce 2 septembre 2026.



Mélanie Turcotte
Greffière